



- Vu Le Décret n°22.040 du 07 février 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu Le Décret n° 22.041 du 09 Février 2022, portant confirmation des membres du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 21.249 du 05 octobre 2021, portant adoption du Cadre Organique de l'Administration Centrafricaine ;
- Vu le Décret N° 22.108 du 15 avril 2022 portant Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et fixant les attributions du Ministre ;
- Vu le Décret N° 22.316 du 02 Août 2022, portant nomination ou confirmation des Personnalités au Ministère de l'Education Nationale et ses modifications subséquents ;
- Vu Les rapports préliminaires des Inspecteurs d'Académie
- Vu Les nécessités de service ;

## **SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR DE CABINET**

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En attendant l'Arrêté de régularisation, sont nommés au poste de Directeurs des Collèges d'Enseignement Général au titre de l'année académique 2023-2024, les fonctionnaires dont les noms suivent :



## INSPECTION ACADEMIQUE DE BANGUI

N°	Noms et Prénoms	Grade	Spécialités	Anciens postes	Nouveaux postes	Fonction
1	BENGUIERE Rachel	P/Lycée	HG	IAB	CEG de Proximité de Gobongo	Directrice
2	MOSSEKOPO Domitien	P/Lycée	LM	IAB	CEG de Proximité de Birbo	Directeur
3	ADJOM MAMADOU Bâ	P/CEG	Mathématiques	Lycée de Gbaloko	CEG de Proximité de Danzi	Directeur

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

### Ampliations

MEN.....1  
DIR.CAB.....1  
DGEPEF1-2SGP.....1  
DR/SRHC.....2  
DGFP/CPAC/D.SOLDE.....3



**Pt. Aboubakar MOUKADAS-NOURE**